



testament olographe, usufruit, frais aux impots

Par **patinette**, le **11/02/2009** à **15:00**

1)question :

en concubinage depuis 28 ans sans enfant ensemble

mon concubin à 2 enfants de lit différent

mon concubin vient de me faire par testament olographe un lègue à titre particulier de la quotité disponible, ainsi que l'usufruit ma vie durant de sa maison estimée entre 340 000 euros et 370 000 euros.

En tant que concubins non pacsés que me réclamerait-on comme frais sur cette succession (mon concubin aura 62 ans le 1/5/2009) ?

2)question

pour des raisons personnelles nous envisageons de nous marier environ dans les 2 ans, il veut se marier sous le régime de la communauté universelle de biens avec une clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant des époux, toujours avec la quotité disponible à mon encontre.

De ses 2 enfants d'union différente, que peut-on me demander à payer sur l'usufruit de cette maison, les enfants ayant 1 tiers chacun, et moi 1 tiers de la quotité disponible, d'en connaître le coût ayant des moyens très limités ?